

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
17/11/2023

Date de l'affichage :
17/11/2023

En exercice : 12

Présent(s) : 10

Absent(s) : 2

Pouvoir(s) : 1

Objet :

**DEFISCALISATION DE
LA CONTRIBUTION
AU BUDGET
INCENDIE DU SIEAB
2023**

COMMUNE

Mairie de Marseille en Beauvaisis

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE
DE MARSEILLE EN BEAUVAISIS (Oise)**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt-trois du mois de Novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, 79 rue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présent(s) : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVEQUE, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON, et Messieurs Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE et Antonio PREVOST

Absents : Madame Martine LANGLOIS et Monsieur Thibaut HULLAERT

Pouvoirs : Madame Martine LANGLOIS donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du montant de la contribution communale à fiscaliser pour 2023 pour la compétence incendie, décide, à l'unanimité de défiscaliser cette contribution pour l'année 2023.

Le conseil municipal a aussi pris note que cette délibération de défiscalisation sera à reprendre chaque année, dans les 40 jours qui suivront le vote du budget lié à la compétence incendie du SIEAB, conformément aux dispositions de l'article L5212-20 du Code Générales des Collectivités Locales.

POUR :11

CONTRE :0

ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DECOCK

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 23/11/2023.

Le Maire,

Isabelle DUBUT

